



Union Nationale des Professions Libérales

La confédération interprofessionnelle des entreprises de professions libérales

Information sur le débat parlementaire face à l'injustice de notre secteur professionnelle

Suite

Intervention Législative – Assemblée nationale – Vendredi 23 octobre 2009 – PLF 2010 : analyse des débats sur les amendements BNC – de 5 salariés

NB : lire explication du Député G. Carrez

Synthèse des débats suite à la prise de notes en direct : A faire suivre pour l'intérêt des professions libérales

Lors de la discussion générale, Philippe VIGIER introduit les amendements déposés par Charles de COURSON et les députés du Nouveau Centre.

Vous trouverez ensuite, l'extrait des débats lors de la discussion sur les amendements défendus par Charles de COURSON, à l'article 2 hier après-midi.

L'argument avancé par le Gvt tout comme par le Rapporteur général est bien d'ordre budgétaire.

Le Gvt n'est pas contre le principe mais plus tard.

Les interventions de différents députés de la majorité présidentielle montrent que votre message est bien passé et a été compris.

Les députés de l'opposition reprennent certains arguments que vous connaissez : pas de délocalisation, professions « riches » ...

Extrait de la discussion générale sur le PLF 2010 mercredi 21 octobre 2009

.../...**Philippe VIGIER NC Eure et Loir** : Enfin, il existe le problème des titulaires des entreprises en bénéfices non-commerciaux qui pourront être taxés jusqu'à trois fois plus que les entreprises en bénéfices industriels et commerciaux. Nous déposerons un amendement afin de rétablir ce dispositif.

Extrait des débats sur les amendements de Charles de COURSON à l'article 2

.../...M. le président. La parole est à M. Lionel Tardy pour soutenir le sous-amendement précédemment réservé n° 615.

M. Lionel Tardy. UMP Haute-Savoie Ce sous-amendement tend à supprimer les alinéas 24 à 29 pour ne pas pénaliser lourdement les professions libérales soumises au régime fiscal des bénéfices non commerciaux et qui emploient moins de cinq salariés, à savoir la plupart. Il s'agit d'appliquer un principe d'équité fiscale car il n'est pas normal que les contribuables relevant des BNC se retrouvent perdants face à ceux soumis au régime des bénéfices industriels et commerciaux.

(Le sous-amendement n° 615 rejeté par la commission et le Gouvernement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un sous-amendement précédemment réservé, n° 316. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. NC Marne Si vous le permettez, monsieur le Président, je défendrai également les sous-amendements n°s 340, 339 et 338.

M. le président. Soit. Il s'agit également d'amendements précédemment réservés.

M. Charles de Courson. La réforme que nous engageons s'applique à l'ensemble des entreprises, à l'exception de celles relevant des BNC, c'est-à-dire, pour simplifier, les professions libérales.

Je rappelle à ceux qui siègent parmi nous depuis peu, que le problème s'est posé à chaque réforme de la taxe professionnelle : ces entreprises ont systématiquement été écartées du dispositif dans un premier temps avant, sous la pression, d'y être intégrées deux ou trois ans après, moyennant quelques adaptations.

Une première proposition serait d'assujettir les entreprises libérales de moins de cinq salariés au droit commun en supprimant le système dans lequel elles sont imposées sur une base qui représente un pourcentage de leur chiffre d'affaires. Je reconnais que beaucoup ne réalisant pas un chiffre d'affaires de 500 000 euros, elles seront nombreuses à être exonérées de la contribution complémentaire : les traiter selon le droit commun représente donc un coût assez élevé, de l'ordre de 900 ou 930 millions. Cette solution radicale est présentée au sous-amendement n° 316, dans lequel je vous donne un exemple concret.

Selon une deuxième approche, qui s'inspire de la précédente réforme de la taxe professionnelle, nous pourrions, sachant que ces professionnels libéraux sont actuellement imposés sur la base d'un pourcentage, qui est de 6 %, appliquer une réduction de ce 6 % égale à la moyenne de réduction sur l'ensemble de la réforme. Mme la ministre vient de nous dire que cette mesure représenterait environ huit milliards sur 26, soit entre le quart et le tiers. Les sous-amendements n° 340 et n° 339 tendent ainsi à passer l'un à 3 %, l'autre à 4 %. L'idée est de maintenir le mode de calcul tout en permettant à tout le monde de bénéficier de cette réforme.

Quant au sous-amendement n° 338, il vise un pourcentage de 5 %, ce qui correspond à une réduction minimale, d'un point, soit une diminution d'environ 15 %.

On nous dit qu'il ne faut pas toucher aux professions libérales sous prétexte qu'elles ne seraient pas soumises à la concurrence. Mes chers collègues, réfléchissons un peu : beaucoup de ceux qui bénéficient de la réforme ne sont pas davantage soumis à la concurrence. La réforme profitera, grâce aux amendements de la commission des finances, pour 40 % à l'industrie et pour 60 % aux autres secteurs. Attention à l'effet boomerang ! Je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire un effort. Le sous-amendement n° 338 est le plus modéré en ce qu'il tend à opérer un petit décrochage de 6 % à 5 % pour montrer que les professionnels soumis au régime des BNC ne sont pas à l'écart. N'invoquons pas l'argument de la concurrence internationale car sinon, il faudrait réserver la réforme au secteur industriel.

Voilà ce que le groupe Nouveau Centre vous propose. Nous restons ouverts à d'autres solutions, mais nous pensons qu'il ne faut pas écarter les BNC de cette réforme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, UMP Val de Marne rapporteur général. La commission a repoussé ces quatre sous-amendements. Le même problème, dans les mêmes termes, s'est posé voici dix ans lorsque la part salaire de la taxe professionnelle fut supprimée. Les professions libérales soumises au régime des BNC et employant moins de cinq salariés étant par définition assujetties sur leurs recettes, elles ne l'étaient pas sur les salaires. Dès lors que l'on supprimait la part salaire, il était logique de prévoir un abattement sur les recettes. Le gouvernement de l'époque, en 1999, n'a pu le faire pour des raisons budgétaires. Mais par la suite, selon une méthode qui ressemble à celle proposée par Charles de Courson, le montant de l'assiette recette a subi des abattements successifs, passant de 10 % à 8 %, puis 6 % aujourd'hui.

Je ne conteste pas les arguments de M. de Courson, mais nous sommes confrontés au même problème budgétaire aujourd'hui. Il faut bien le dire de temps en temps. Si l'on soumettait ces professions au droit commun, leur taxe professionnelle baisserait de 800 millions d'euros, qui ne sont pas disponibles. **Vous allez me demander si ces professions y perdent. Non, car si leur taxe ne diminuera pas, elle n'augmentera pas non plus.** J'espère, madame la ministre, que dès que possible, comme cela a été fait entre 1999 et 2002 suite à la suppression de la part salaire, nous améliorerons le dispositif en rapprochant progressivement les deux systèmes fiscaux. Il ne serait pas raisonnable de donner satisfaction à M. de Courson dès à présent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie. Je partage l'avis du rapporteur général. Même si je comprends la pertinence de vos objections, monsieur de Courson, je rejoins le rapporteur général sur l'historique et la manière dont le problème a été traité en amont. Le problème est en effet budgétaire, puisqu'une somme comprise entre 800 et 850 millions est en jeu. Il ne s'agit pas, de surcroît, pour les professions libérales en BNC de perdre de l'argent puisqu'elles resteront imposées sur leurs recettes à un taux ramené fort légitimement – j'y étais soumise en mon temps – à 6 %, mais de perdre l'espérance d'un gain.

Je réponds à l'invitation du rapporteur général : nous devons essayer de rapprocher les régimes. Je vous propose, monsieur de Courson, de retirer vos sous-amendements sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. UMP Maine et Loire Je ne connais pas les intentions de M. de Courson. S'il retire ses sous-amendements, nous n'en parlerons plus, mais je l'invite plutôt à nous indiquer lequel il soumettra à notre délibération.

Je pense qu'un système conçu de telle sorte qu'il conduit à en exclure une partie des contribuables n'est pas bon. Il ne serait pas raisonnable de voter un tel dispositif.

J'ai bien compris la situation des caisses de l'État, mais le rapporteur général ne peut nous promettre sérieusement de revenir sur cette mesure lorsque les finances se porteront mieux ! Avant que cela n'arrive, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts de la Seine et des autres fleuves de notre pays ! C'est une fausse réponse.

Je préférerais personnellement que le Gouvernement accepte que l'un des sous-amendements de M. de Courson soit adopté par l'Assemblée. En tout cas, s'il en garde un, je le voterai.

Nous ne sommes pas obligés de conserver l'amendement le plus large, nous pouvons en préférer un plus modeste, dont les effets sur les recettes de l'État seraient plus réduits. Après tout, nous avons été assez généreux avec les recettes de l'État depuis quelques semaines : un petit effort aujourd'hui, outre qu'il serait un signe logique en direction des professions libérales qui emploient beaucoup de salariés et sont susceptibles d'en recruter, donnerait à notre réforme une cohérence intellectuelle dont elle pourrait être subitement privée.

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost.

Mme Arlette Grosskost. UMP app Haut-Rhin Je partage l'avis de M. de Charrette. Vous parlez, madame la ministre, de la perte de l'espérance d'un gain, mais les professions libérales créent beaucoup d'emploi et aujourd'hui, l'emploi est notre première préoccupation.

M. Roland Muzeau. GDR Hauts de Seine C'est le lobbying des riches qui vous intéresse !

Mme Arlette Grosskost. J'ose espérer que M. de Courson sera entendu.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. J'ai toujours essayé d'être responsable....

M. Roland Muzeau. Et coupable !

M. Charles de Courson. ...dans mes amendements. Je renonce à soumettre les professionnels libéraux en BNC au droit commun et je retire le sous-amendement n° 316.

Je vais en revanche vous soumettre une proposition qui pourrait aller dans le sens de celle de **M. de Charrette**. Un point de baisse, par exemple de 6 % à 5 %, coûte 150 millions. Je retire le sous-amendement n° 340 qui visait une baisse de trois points, ainsi que le sous-amendement n° 339 qui, entre parenthèses, correspondait à peu près à la baisse pratiquée pour les autres secteurs, et qui coûte 300 millions, pour me concentrer sur le sous-amendement n° 338.

M. Roland Muzeau. Est-ce votre dernier prix ?

M. Charles de Courson. Ce sous-amendement correspond à un coût de 150 millions. Je suis même prêt, si le Gouvernement l'accepte, à adopter la méthode utilisée à la suite de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle, en proposant un sous-amendement à 5,40 %, ce qui correspondrait à un coût d'à peine 100 millions – 90 millions pour être précis. Comme le souhaitait M. de Charrette, ce serait un premier signe, quitte à envisager plus tard d'aller plus loin.

M. Jean-Pierre Brard. GDR Seine Saint Denis On se croirait aux puces de Saint-Ouen.

M. le président. Le sous-amendement n° 338 devient donc le sous-amendement n° 338 rectifié et vise à substituer au taux de 6 % celui de 5,40 %.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. UMP Yonne Il n'y a plus aucune cohérence dans tout ce que nous faisons. (*Murmures.*)

M. Roland Muzeau. Parlez pour votre camp !

M. Jean-Pierre Soisson. Aucune cohérence ! Et les amendements et sous-amendements que nous examinons sont dépourvus de toute simplicité.

Chacun ici défend les professions avec les représentants desquelles il entretient quelque relation.

Or les professions libérales méritent autant de considération que les autres.

M. Roland Muzeau. Et les travailleurs de Continental aussi, méritent considération !

M. Jean-Pierre Soisson. Au point d'enfoncement des finances publiques auquel nous sommes parvenus, je trouve la solution proposée par M. de Courson raisonnable : on gardera un demi-doigt au-dessus de l'eau ; de toute façon, la tête des finances publiques est engloutie, et pour des années et des années !

M. Jean-Pierre Brard. Surtout quand on stagne !

M. Jean-Louis Idiart. SRC Haute-Garonne De toute façon, vous savez bien que l'eau, ce n'est pas bon !

M. Jean-Pierre Soisson. Alors, faisons ce geste ! Que nous coûte-t-il : 50 voire 80 millions d'euros ?

Les enfants ! (*Rires.*) Au point où nous en sommes, alors que, mois après mois, nous ajoutons allègrement plusieurs milliards aux déficits, faisons au moins en sorte que les professions libérales, dans ce naufrage...

M. Jean-Louis Idiart. Dans l'eau ferrugineuse ?

M. Jean-Pierre Soisson. ...puissent maintenir un doigt, seulement un doigt, en dehors de l'eau.

M. Jean-Louis Idiart. Que d'eau, que d'eau !

M. le président. La parole est à M. Jacques Lamblin.

M. Jacques Lamblin. UMP Meurthe et Moselle Je souhaite faire une remarque technique qui va dans le sens des propos de M. Soisson, la faconde et le talent en moins.

M. Jean-Louis Idiart. Mais vous allez progresser !

M. Jean-Pierre Brard. Dès que vous aurez pris la potion magique de Jean-Pierre Soisson !

M. Jacques Lamblin. La réduction du taux d'imposition des recettes serait réintégrée dans le bénéfice non commercial des entreprises, elles-mêmes soumises à taxation sociale et à impôt sur le revenu, ce qui minimise donc l'impact du dispositif proposé.

M. le président. La parole est à M. Christian Eckert.

M. Christian Eckert. SRC Meurthe et Moselle Nous discutons d'un montant voisin de celui qu'on va prélever sur les indemnités journalières liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles de centaines de milliers de Français. Un peu de décence, mes chers collègues de la majorité !

Vous nous expliquez que la conjoncture justifie la taxation de ces revenus que vous assimilez à des revenus du travail alors même que vous exonérez les heures supplémentaires à la fois d'impôt et de charges sociales,...

M. Roland Muzeau. Bien sûr !

M. Christian Eckert. ...ce qui représente plusieurs milliards d'euros.

Vous en êtes à taxer les victimes d'accidents du travail,...

M. Jacques Lamblin. Quel est le rapport ?

M. Christian Eckert. ...et vous plaignez les pauvres professions libérales qui ne sont pas, que je sache, délocalisables, alors même que le but de votre réforme – on s'en rend de plus en plus compte –, plutôt qu'à supprimer de la taxe professionnelle, consiste à développer l'économie et l'emploi. Or cette mesure ne permet pas d'encourager l'emploi puisque ce sont les professions libérales qui sont concernées.

M. Jacques Lamblin. Quelle méconnaissance du sujet !

M. Christian Eckert. Nous voterons donc contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Piron.

M. Michel Piron. UMP Maine et Loire J'appelle à davantage de cohérence.

M. Roland Muzeau. Il y a du boulot !

M. Michel Piron. Il me semble qu'en début d'après-midi, nous étions quelques-uns à nous interroger sur le fait que si tout le monde profitait du dispositif, c'était peut-être faire beaucoup de gagnants, alors que la perte de recettes était déjà considérable.

M. Christian Eckert. Tout à fait !

M. Michel Piron. Nous avons aussi rappelé qu'il fallait donner la priorité absolue à l'industrie, soumise à une concurrence internationale très lourde.

Il ne me semble pas que nous nous trouvions dans le même cas de figure à cette heure et nous nous montrerions assez cohérents en suivant le rapporteur général, à savoir en n'en rajoutant pas en matière de perte de recettes. Pour ma part, pour avoir tout à l'heure émis quelques regrets sur un certain nombre de pertes de recettes, je me garderais bien d'insister, malgré les arguments maritimes de notre collègue Soisson, que j'ai bien entendus.

(Le sous-amendement n° 338 rectifié n'est pas adopté.)